



# Dossier de presse

26 et 27 septembre 2024

Conseil de Métropole



# SOMMAIRE

## I. LA MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

05

Un tiers investisseur choisi pour le MIN  
L'aéroparc, l'ambitieux projet d'aménagement se poursuit  
ESS, Bordeaux Métropole accompagne le village Ikos  
Ecoconstruction : une filière en structuration  
Le bail à construction, une formule originale  
La Métropole soutient la production audiovisuelle

## II. AMÉNAGEMENT URBAIN : CONCEVOIR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

10

Objectif ZAN  
Le Grand Parc, un quartier en mutation  
Faisceau de Cracovie, un nouvel espace urbain à imaginer  
La Jallère, bilan de concertation  
Allées de Tourny : végétaliser et préserver le patrimoine  
Accompagner les copropriétés dégradées

## III. CRÉER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE, ADAPTÉ ET DURABLE

16

Un habitat durable pour tous  
Le plan déchets poursuit son déploiement  
Bordeaux Métropole agit pour la préservation des sites Natura 2000  
Projet Recol'Terra, une démarche agricole et alimentaire exemplaire

## IV. LA MOBILITÉ, UN ENJEU MAJEUR

22

Un nouveau réseau qui a su s'adapter aux besoins des usagers  
Fluidifier la circulation sur la rocade  
RER métropolitain : encore plus de trains en 2024  
Des aménagements pour favoriser les mobilités douces

L'ordre du jour de ce conseil de septembre est teinté d'une forte coloration économique. Choix du tiers investisseur pour le futur MIN, structuration d'un pôle d'écoconstruction bois, développement de l'OIM Bordeaux Aéroparc, réindustrialisation du territoire, poursuite de la feuille de route de l'économie sociale et solidaire, Bordeaux Métropole réaffirme son rôle Actif pour le développement économique, les entreprises et le territoire.

Le dossier des Girondins de Bordeaux a bien sûr été abordé au cours du conseil. Pour éviter la liquidation à l'échéance de septembre, deux conditions imposées par Bordeaux Métropole : que les Girondins jouent au Matmut et qu'il n'y ait pas de loyer payé à la Métropole sur la saison 2024/2025. Pour satisfaire la première, Bordeaux Métropole a proposé un report des versements de redevances du club de football en adaptant sa délibération de juin 2023. Cette décision, qui n'a pas d'impact sur les finances publiques, va de pair avec certaines conditions telle qu'une information précise et régulière de la santé financière du FCGB.

Côté aménagement urbain, les projets du quartier du Grand Parc, de la Jallère ou du faisceau de Cracovie ont été mis en lumière. Les grandes orientations pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050 ont également été présentées.

La Métropole soutient le développement des énergies vertes en aidant financièrement les habitants via le fonds « Air bois » qui permet de se doter d'appareil de chauffage ou encore en adoptant de nouveaux règlements d'intervention pour la rénovation énergétique. Ces derniers permettront une augmentation des niveaux d'aides, souvent au niveau maximal permis par l'Etat, et l'élargissement du public cible, en particulier les petites copropriétés.

La mobilité demeure un sujet majeur dans les échanges entre les élus métropolitains. Le bilan de l'année écoulée présenté par le concessionnaire du réseau de transport urbain a permis de souligner une hausse constante de fréquentation des transports en commun. Au fil des mois, le nouveau réseau lancé en septembre 2023, a su s'adapter aux besoins des usagers.

## A NOTER

Suite à l'élection de Marie Récalde, députée de la 6<sup>e</sup> circonscription de Gironde, Thierry Trijoulet devient vice-président de Bordeaux Métropole à la voirie, aux espaces publics et au FIC. Marie Récalde demeure conseillère métropolitaine. Le conseil de Bordeaux Métropole voit également arriver un nouveau conseiller de Pessac, Michaël Ristic qui remplace Sébastien Saint Pasteur élu député.

## La Métropole accepte un report des versements de redevances de la part du Football Club des Girondins de Bordeaux

### Délibération 88

Le stade Matmut Atlantique a été transféré de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole en tant qu'équipement d'intérêt métropolitain le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les dispositions de l'article 19 « Conditions financières » de cette convention prévoient notamment le paiement par le Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) à Bordeaux Métropole d'une redevance forfaitaire annuelle de 3 700 000 € HT, ainsi qu'une participation aux charges annuelles d'entretien de la pelouse de 150 000 € HT, soumises à indexation, sur la base d'un taux annuel de 2%, à compter de la prise de possession du stade en 2015, soit 4,19 M€ HT pour l'exercice 2023 après indexation.

En juin 2023, un nouvel étalement du paiement de la dette et des redevances forfaitaires annuelles dues par le FCGB a été accordé par la Métropole, sans porter préjudice aux finances publiques et ce afin de préserver la trésorerie du club résident et accompagner son évolution en Ligue 2 de 2023 à 2026.

Cette année, à l'issue de la saison 2023-2024, le FCGB a connu de nouvelles difficultés. A la date du 25 juillet 2024, la société Football Club des Girondins de Bordeaux SA a déclaré au Tribunal de commerce de Bordeaux être en cessation des paiements et a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Le Tribunal de commerce s'est prononcé par jugement du 30 juillet 2024 pour constater l'état de cessation des paiements de la société et ouvrir une procédure de redressement judiciaire.

Parallèlement, après une première décision datant du jeudi 1<sup>er</sup> août, la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) a confirmé le 12 août sa décision d'une rétrogradation administrative du FCGB en National 2. Cette situation a conduit les dirigeants du club à abandonner le statut professionnel et à élaborer un nouveau budget prévisionnel pour la saison 2024-2025.

Aussi, le paiement, relatif à la mise à disposition du stade Matmut Atlantique par la Métropole, pour l'organisation de ses rencontres, qui était fixé par délibération du 30 juin 2023 dans la cadre de l'adaptation du calendrier des paiements à 614 716,66 € TTC avec une échéance au 15/10/2024 n'est plus, dans ces conditions, supportable financièrement pour le club.

Il est par conséquent proposé de suspendre l'exigibilité du paiement du versement dû au 15/10/2024 pour la saison sportive 2024 - 2025 pendant la durée des périodes d'observation et d'en reporter le paiement sur la saison sportive 2026-2027 au 15/10/2026. Sans qu'il ne soit renoncé aux garanties apportées le 31 août 2018 par la Dynamie SAS puis le 7 juillet 2021 par la société Jogo Bonito Group qui continuent de produire leurs effets et sans qu'il ne soit renoncé au montant de la redevance annuelle fixée par la convention de mise à disposition et d'occupation du stade Matmut Atlantique et réévalué annuellement selon les termes de cette même convention.

Ainsi, si Bordeaux Métropole entend bien accompagner le club par ce report de loyer, elle ne renonce en rien aux financements qui avaient été contractualisés puisque le montant total des redevances dues par le FCGB à la Métropole sur la durée de la convention reste inchangé, soit 157 171 122,09 € HT (188 605 346,51 € TTC) sur la période 2015-2045.

En contrepartie, cette mesure doit s'accompagner de l'engagement du Football Club des Girondins de Bordeaux à tenir régulièrement informés les services métropolitains de sa situation financière et faire un point d'étape complet à 6 mois, en janvier 2025. Préalablement à ce point d'étape, le FCGB devra transmettre à la Métropole son bilan et son compte de résultat prévisionnels actualisés pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 ainsi que le prévisionnel du solde de l'actif disponible et du passif exigible jusqu'au 30 juin 2025.

Enfin, le FCGB communiquera à la Métropole ses bilans, compte de résultat et rapport général du commissaire aux comptes définitifs des exercices arrêtés au 30/06/2024. Les modalités précises de règlement des sommes dues à la Métropole feront l'objet d'un accord signé entre les parties. En cas de non-respect de l'une de ces conditions, l'intégralité des sommes dues deviendrait exigible sans délai, et le calendrier de paiement prévu dans la convention de 2011 serait alors remis en œuvre.



## I. LA MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

### Un tiers investisseur choisi pour le MIN

#### *Délibération 40*

Bordeaux Métropole a engagé un vaste projet de modernisation du marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne pour le transformer en un pôle industriel d'excellence alimentaire de référence. Ce pôle, s'étendant sur 14 hectares, vise à renforcer les activités actuelles en faveur d'une alimentation saine, diversifiée, et en circuits courts. L'objectif est de créer un écosystème complet englobant la production, la transformation, la distribution, et la formation, reliant ainsi producteurs, distributeurs, et consommateurs. **L'investissement global est estimé à 100 millions d'euros, avec un montant dédié aux études préliminaires d'environ 1,075 million d'euros (hors taxes), déjà engagé pour garantir la qualité et la viabilité du projet.**

À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la société Meridiam a été retenue comme tiers investisseur. Son rôle consiste à :

- Accompagner Bordeaux Métropole en participant à la finalisation des études préalables au lancement du projet et à la structuration financière de la future concession,
- Contribuer au financement des investissements,
- Jouer pleinement son rôle d'actionnaire et d'administrateur de la SEMOP en participant financièrement au capital de la SEMOP.

Ce partenariat permettra de structurer et financer le projet, tout en favorisant l'innovation, la durabilité, et l'intégration urbaine du site. En s'inspirant du modèle de Rungis, l'ambition est de positionner Bordeaux comme un acteur majeur de l'excellence alimentaire en France.



## L'aéroparc, l'ambitieux projet d'aménagement se poursuit

### Délibération 41

Bordeaux Métropole poursuit l'aménagement de l'Aéroparc en mettant l'accent sur l'innovation, l'environnement et la mobilité.

Inauguré la semaine dernière au cœur de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc à Mérignac, Le Cockpit incarne la dynamique d'innovation que Bordeaux Métropole souhaite insuffler à la filière aéronautique, spatiale et de défense. Géré par Bordeaux Technowest, ce bâtiment de 6 500 m<sup>2</sup> affiche déjà complet, hébergeant 15 start-ups et 45 sociétés en développement, soit plus de 400 emplois. Avec ses 800 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés aux start-ups, un amphithéâtre de 200 places, des ateliers de 30 à 65 m<sup>2</sup>, et une terrasse panoramique, Le Cockpit s'impose comme un levier stratégique de Bordeaux Métropole. À travers cette initiative, la Métropole vise à atteindre 50 000 emplois dans la filière aéronautique, spatiale et de défense d'ici 2030, consolidant ainsi son rôle de moteur économique et son engagement en faveur de la transition écologique et de la réindustrialisation du territoire.



### A NOTER

#### Sommet aéronautique

Le Sommet aéronautique de Bordeaux Métropole se tiendra le jeudi 17 octobre dans les nouveaux locaux du Cockpit à Mérignac. Ce grand événement réunira les acteurs majeurs du secteur autour du thème de la décarbonation.

### Délibération 136

Bordeaux Métropole porte un projet ambitieux de requalification des avenues Mazeau, Touban, et Pagnot dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, qui s'étend sur 3 458 hectares autour de l'aéroport de Bordeaux. L'OIM Bordeaux Aéroparc, zone stratégique accueillant les grands acteurs de la filière aéronautique-spatial-défense, vise à favoriser l'attractivité économique tout en intégrant des enjeux de mobilité et de développement durable.

Ce projet d'aménagement prévoit la requalification de 3,5 km de voies pour améliorer la circulation et les liaisons piétonnes et cyclistes, encourager l'utilisation des transports en commun, et apaiser les déplacements au sein du secteur. **En proposant une voie verte sécurisée, il facilitera les déplacements des habitants et travailleurs vers les entreprises situées dans l'OIM, contribuant ainsi à une meilleure répartition des flux routiers et à la diminution de la congestion autour du Boulevard Technologique.** Cette requalification s'inscrit dans une stratégie globale de développement, visant à valoriser ce territoire de haute importance économique et à créer un cadre de travail durable et attractif.

Après une concertation réglementaire organisée entre juin 2021 et avril 2024, le bilan positif a permis de valider les orientations du projet.

### Délibération 102

Exemplaire sur le plan des enjeux environnementaux, l'OIM Bordeaux Aéroparc conjugue biodiversité et mobilités douces. Ainsi, le projet "Le Chemin Nature", destiné à créer une liaison entre le Chemin Nature de Drolin à l'ouest et l'entrée de l'entreprise SAFRAN à l'est vise à faciliter les déplacements cyclistes et à renforcer la connectivité des quartiers résidentiels du sud de Saint-Médard-en-Jalles avec les entreprises aéronautiques majeures. Pour sa réalisation, la Métropole prévoit l'acquisition de 67 262 m<sup>2</sup> de terrain ainsi que des travaux complémentaires pour un total de 201 786 € HT.

## ESS, Bordeaux Métropole accompagne le village Ikos

### Délibération 51

Bordeaux Métropole accompagne le projet "Ikos", un village du réemploi solidaire, qui entre dans sa dernière phase de structuration juridique et financière avant sa mise en œuvre opérationnelle. Ce projet, porté par des structures de l'économie sociale et solidaire, a pour ambition de collecter, trier, et réemployer des biens d'équipement de la personne et de la maison, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à l'économie circulaire. Avec un budget total de 18,5 millions d'euros, Ikos prévoit de collecter 5 000 tonnes supplémentaires d'objets, portant à 4 000 tonnes les biens réemployés. L'initiative permettra également de créer plus de 100 emplois supplémentaires, favorisant l'insertion professionnelle.

**La Métropole apporte un soutien financier structuré en plusieurs subventions, dont une première tranche d'un million d'euros votée en avril 2024, suivie d'un complément de 833 333 €. Ce soutien financier permettra de finaliser les investissements immobiliers nécessaires à la construction des locaux du village de réemploi.**

## Organisation du Forum mondial de l'ESS à Bordeaux

### Délibération 54

Bordeaux accueillera en 2025 le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, un événement international inédit pour le territoire qui réunira 3 000 à 4 000 participants de divers horizons, dont des élus, des experts, des ONG, et des acteurs locaux et internationaux de l'économie sociale et solidaire. Organisé au Palais 2 l'Atlantique, ce forum de trois jours comprendra des conférences, ateliers, et visites sur les initiatives de l'économie sociale et solidaire locales et régionales. Le budget prévisionnel de 2M€ sera financé par des subventions publiques et des partenariats privés. L'événement vise à renforcer la coopération internationale autour des enjeux liés à l'économie solidaire, à valoriser l'impact de l'économie sociale et solidaire, et à mettre en avant les initiatives locales pour un développement durable. Bordeaux Métropole s'engage pleinement en apportant un soutien financier de 200 000€, réparti sur 2024 et 2025, pour soutenir cet événement qui fera rayonner le territoire comme capitale de l'économie sociale et solidaire.

## Ecoconstruction : une filière en structuration

### Délibération 153

Bordeaux Métropole, à travers l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc rive droite, s'engage à accompagner les transitions écologiques, économiques, sociales, et sociétales de la rive droite, en mettant l'accent sur la décarbonation des activités industrialo-portuaires et le développement de l'écoconstruction. **En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde, un plan d'action de structuration de la filière écoconstruction est prévu, comprenant une enquête sur les pratiques artisanales, des formations pour encourager le réemploi des matériaux, et la mise en place d'une "Brocante des matériaux" pour favoriser le recyclage et l'économie circulaire.**

Ce plan s'inscrit en complémentarité avec le projet de la Cité de la construction durable "Woodrise Vallée," renforçant ainsi la promotion de l'économie circulaire sur le territoire. Les actions visent à sensibiliser les artisans, à leur fournir des outils pour s'adapter aux enjeux de l'économie circulaire, et à valoriser les métiers du bâtiment en intégrant une approche durable. Une approche multi-partenariale, associant Bordeaux Métropole, la Chambre de Métiers et d'autres acteurs comme le Groupement d'Intérêt Public et Grand Projet de Villes Rive Droite (GIP-GPV), permettra d'assurer une cohésion et un impact durable de ce programme de transition.

## Le bail à construction, une formule originale

### Délibération 158

La société CMP Composites, spécialisée dans la fabrication de matériaux composites pour les secteurs aéronautique, spatial et défense, connaît une forte croissance qui nécessite l'agrandissement de ses installations. Actuellement située à Eysines dans des locaux trop petits, l'entreprise a sollicité Bordeaux Métropole pour la location de deux parcelles de 9 492 m<sup>2</sup> dans la zone industrielle de Blanquefort, via un bail à construction de 50 ans. Ce nouvel espace permettra à CMP Composites d'augmenter ses capacités de production et d'accueillir 20 nouveaux emplois à temps plein, en ligne avec sa croissance prévue.



Le loyer annuel est fixé à 16 852 € hors taxes, conformément à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de Bordeaux Métropole d'encourager l'installation d'entreprises innovantes sur son territoire.

**Le bail à construction est un contrat par lequel le preneur s'engage à construire un bâtiment sur un terrain appartenant au bailleur. A l'échéance de ce bail, la construction revient contractuellement au bailleur/propriétaire du terrain. La durée du bail envisagée est de 50 ans, le loyer annuel de 16 852 €.**

## La Métropole soutient la production audiovisuelle

### Délibération 42

Bordeaux Métropole, dans le cadre de son engagement en faveur du développement des industries culturelles et créatives, a décidé de soutenir 12 productions cinématographiques et audiovisuelles pour l'année 2024, dans le cadre d'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et d'autres partenaires.

Cette initiative s'inscrit dans le dispositif "1 euro pour 2 euros," permettant de financer des œuvres tournées sur le territoire. Le soutien total de Bordeaux Métropole s'élève à 174 000 €, visant à renforcer la filière cinématographique et audiovisuelle locale, promouvoir la créativité et l'attractivité de la Métropole en tant que territoire de production, et contribuer à la création d'emplois dans le secteur. Parmi les projets soutenus figurent des longs métrages, courts métrages, et séries télévisées tels que "Le Daron" et "Tout va bien," avec des montants de soutien allant jusqu'à 40 000 € par œuvre. Grâce à ce dispositif, Bordeaux Métropole réaffirme son rôle de moteur dans le développement de l'économie culturelle, renforçant son positionnement comme un territoire attractif pour la création audiovisuelle.

## Bordeaux Métropole aux côtés des étudiants

Sensible à la diversité des besoins étudiants, Bordeaux Métropole réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion, de la culture, et de la lutte contre la précarité. Qu'il s'agisse du soutien à l'intégration des réfugiés à travers l'enseignement du français, du développement de la création artistique à l'École des Beaux-Arts, ou du financement d'initiatives contre la précarité étudiante, la Métropole s'implique. En favorisant l'épanouissement, la créativité et la solidarité, elle contribue à construire un territoire plus juste et ouvert.

### Délibération 43

Bordeaux Métropole soutient l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile à travers le Diplôme Universitaire passerelle "TREMPLIN" de l'Université Bordeaux Montaigne. Ce programme, lancé en 2021, accompagne les bénéficiaires dans l'apprentissage du français, les activités culturelles, et l'insertion socio-professionnelle, tout en leur offrant un accès à des études supérieures. Le dispositif accueille annuellement une soixantaine d'étudiants et propose des cours intensifs de français, un suivi personnalisé, des ateliers de préparation à la poursuite d'études, et un soutien administratif complet. Bordeaux Métropole finance ce projet à hauteur de 40 000 € en 2024 pour renforcer l'intégration de ces étudiants en exil.

### Délibération 46

Bordeaux Métropole renouvelle son soutien à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (Ebabx) pour l'année 2024, avec une subvention de 50 000 €, visant à renforcer le développement de la recherche et de l'enseignement en arts plastiques. L'Ebabx, établissement de référence avec 250 étudiants, propose des formations de qualité en arts et design, incluant des programmes de recherche, des résidences d'artistes, et des partenariats avec des institutions culturelles locales et internationales. Ce soutien permet de renforcer le rôle de l'Ebabx comme pôle majeur de création artistique dans la région.

## II. AMÉNAGEMENT URBAIN : CONCEVOIR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

### Objectif ZAN

#### Délibération 120

La ville ne se conçoit plus aujourd'hui comme dans les années 60, période durant laquelle la séparation entre les activités économiques et le logement était de mise. Une autre logique prévaut aujourd'hui : les usages sont mixés, les logements et les emplois sont rapprochés, c'est le sens des opérations d'aménagement portées par Bordeaux Métropole. En parallèle, proposer des services aux habitants est essentiel : des écoles, des crèches, des équipements sportifs, associatifs, des espaces verts, des espaces publics, des pistes cyclables. . .

Aujourd'hui, l'objectif est de reconstruire ville sur la ville, de décrouter les sols, enlever les enrobés partout où cela est possible, et de renforcer la présence de la nature.

**La loi climat et résilience fixe l'objectif d'atteindre la zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031.**

Afin d'assurer le suivi et le respect de cette trajectoire, la loi prévoit que les EPCI présentent un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire au moins une fois tous les trois ans à compter de la promulgation de la loi.

Sur la période précédente, soit 2011-2021, on estime la consommation d'ENAF à 1165ha, soit 116.5ha par an.

La consommation depuis 2021 est estimée à environ 200 ha sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit environ 69 ha/an dont :

- 49,3% pour l'habitat
- 43,8% pour le développement économique
- 3,5% pour les équipements et infrastructures publics

**On observe donc une baisse de la consommation des ENAF. En parallèle, Bordeaux Métropole a lancé des actions de renaturation et de végétalisation à grande échelle dont l'opération « Plantons un million d'arbres », à ce jour plus de 500 000 arbres ont déjà été plantés en quatre saisons.**

Pour aller plus loin dans le respect de l'objectif, la métropole se dote de plusieurs outils :

- Prioriser le développement sur les espaces déjà artificialisés : c'est le sens de l'incubateur des opérations d'aménagement ;
- Protéger une partie des ENAF, des réunions vont se tenir avec l'ensemble des communes à ce sujet.

### Délibération 61

Le PLU métropolitain doit être modifié en conséquence. Les différents documents d'urbanisme doivent évoluer pour intégrer les objectifs du ZAN : le SRADDET est en cours de modification, celle du SCoT a été engagée, en cascade c'est au PLU de s'adapter aux documents qui lui sont supérieurs.

Une modification simplifiée du PLU spécifiquement pour intégrer le ZAN est donc envisagée. La première étape à respecter pour pouvoir faire évoluer le document est l'organisation d'une concertation avec le public préalablement à l'évaluation environnementale.



© J.B Menges - Bordeaux Métropole

## Le Grand Parc, un quartier en mutation

### Délibération 85

Depuis 2012, Bordeaux Métropole prend part à un ambitieux projet de renouvellement urbain dans le quartier du Grand Parc. Le pilotage de ce projet est assuré par la ville de Bordeaux. A terme, 3 450 logements seront réhabilités, 56 logements seront détruits, 930 logements familiaux et étudiants seront construits. Le projet prévoit également la construction et la rénovation d'équipements publics, la restructuration et la requalification des espaces publics, ainsi que le développement d'espaces d'activités économiques et de services.

**Les objectifs publics poursuivis dans le cadre de la mise au point du projet urbain sont les suivants :**

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités
- Valoriser le parc central du quartier, composante forte de l'identité du quartier
- Conforter la qualité des équipements publics : réhabilitation de la salle des fêtes, du centre d'animation et du centre social, mise en accessibilité des 3 gymnases, extension de l'un des groupes scolaires



- Offrir des espaces publics de qualité pour renforcer le lien social, retravailler le réseau viaire et l'offre de stationnements pour améliorer la sécurité et accroître la piétonisation du quartier
- Développer les fonctions économiques et commerciales (centre commercial Counord et centre commercial Europe) pour garantir une mixité fonctionnelle
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Le projet de renouvellement urbain devrait arriver à son terme en 2035, le lancement opérationnel a débuté en 2014.

**Lors de ce conseil, les élus ont approuvé la convention pluriannuelle de partenariat du projet de renouvellement urbain (PRU).**

Financement : Bordeaux Métropole (en maîtrise d'ouvrage directe, et en subventions au titre de ses règlements d'intervention habitat et politique de la ville-renouvellement urbain) : 52 018 311 € HT, la Ville de Bordeaux 68 249 819 € HT, les bailleurs 132 042 173 € HT, autres financeurs, 29 141 139 € HT.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

## Les PRU, des projets de grande ampleur

Les projets de renouvellement urbain (PRU) sont des projets de rénovation complète des quartiers. Bordeaux Métropole pilote 11 PRU dans 8 communes. A l'échelle du territoire métropolitain, 80 000 habitants sont concernés par ces opérations de grande ampleur. Cinq objectifs guident ces projets qui souvent, s'étalent sur une dizaine d'années : améliorer et diversifier l'offre de logements, développer les activités économiques, valoriser le quartier par des équipements publics de qualité, favoriser les mobilités au sein du quartier, rénover ou créer des espaces publics.



## Faisceau de Cracovie, un nouvel espace urbain à imaginer

### Délibération 116

En septembre 2023, Bordeaux Métropole a fait l'acquisition auprès du Grand port Maritime d'une emprise foncière de plus de 5 hectares dite du "faisceau de Cracovie". Bordées par l'allée de Boutaut, la place Ravezies ou encore les quartiers des Aubiers et des Berges du Lac, ces parcelles sont au centre d'un vaste espace en forte évolution.

**Ce secteur fera l'objet d'une programmation urbaine et permettra la création d'équipements publics, l'implantation d'activités économiques, et surtout, de logements. Montant de la vente : 18M€.**

Cette vente illustre le partenariat historique qui unit le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole. Les liens se sont encore resserrés ces dernières années autour de grands projets structurants tel le réaménagement du quartier des Bassins à flot ou encore la recherche de synergies possibles en matière de restructuration du foncier respectif de chaque entité.

Le protocole d'accord approuvé ce jour en conseil établit la répartition des prises en charge des travaux de dépollution et de désencombrement du site entre Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux.

## La Jallère, bilan de concertation

### Délibération 122

Le quartier d'environ 35 ha se situe au sud de l'avenue de la Jallère, à Bordeaux Lac. Il englobe une partie du marais des Jalles depuis le Lac à l'Ouest jusqu'à la Garonne à l'Est. L'objectif est de faire de ce nouveau lieu de vie, un quartier bas carbone.

**L'ambition est d'aménager un quartier à vivre exemplaire grâce à ses logements bas carbone, adaptés aux évolutions climatiques, ses entreprises tournées vers l'économie sociale et solidaire, ESS. Environ 1500 logements seront construits sur des sols déjà imperméabilisés avec notamment la reconversion du site de la Caisse des Dépôts (CDC). La parcelle de la CDC comprend à elle seule 31 000 m<sup>2</sup> de bureaux sur 11 ha très largement occupés par des parkings.**

Le projet prévoit de réhabiliter les immeubles existants présents sur le site (environ 50 000 m<sup>2</sup> en plusieurs ensembles bâtis) et de développer environ 100 000 m<sup>2</sup> de surface au plancher uniquement sur les sols déjà imperméabilisés.

**L'objectif premier est de réussir à « faire quartier » car le site a toujours eu une seule vocation économique, sans logement et donc sans habitant. La concertation qui s'est tenue entre le 21 novembre 2023 au 5 avril 2024 a associé les habitants de nouveaux quartiers de Bordeaux, pour qu'ils puissent faire leur retour d'expérience sur la vie dans leurs nouveaux quartiers. Les acteurs associatifs, économiques, autour des thématiques environnement ou mobilités, ont également été étroitement concertés.**

Outre les registres papier et numériques mis à disposition des habitants, la concertation a fait l'objet de deux réunions publiques, 5 rencontres de proximité, deux balades à vélo, 3 ateliers participatifs.

L'opportunité de créer un nouveau quartier au sein de cette zone n'a, de manière générale, pas été remise en cause. Les usagers actuels du site et les habitants du territoire consultés ont accueilli positivement la volonté de réhabiliter des bâtiments existants, la préservation de la friche de la Jallère et la création d'un projet respectueux des espaces naturels, l'ambition de proposer des logements adaptés aux besoins de différents publics et la création d'un quartier adapté au réchauffement climatique et offrant des îlots de fraîcheur.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

## Allées de Tourny : végétaliser et préserver le patrimoine

### Délibération 134

Les élus métropolitains ont approuvé le bilan de la concertation réglementaire sur le réaménagement des allées de Tourny qui s'est tenue du 6 mars au 26 juin 2024. Objectif : établir un diagnostic et une ambition partagés pour l'avenir de ce site emblématique de Bordeaux.

Au total, plus de 1500 personnes de tous horizons ont participé de différentes manières à la concertation.

**L'opportunité du projet et son intérêt pour végétaliser, apaiser et animer les allées de Tourny ont été majoritairement approuvés par les participants.**

La valeur patrimoniale du site est indéniable et le futur projet d'aménagement doit respecter cet ancrage historique. Le projet devra donc maintenir la perspective entre le grand théâtre et la place Tourny.

Les enjeux de végétalisation ont été beaucoup cités. Les usagers sont attachés à la présence d'arbres sur les allées, et souhaitent une implantation plus large de la végétation. Il s'agit aussi de lutter contre les îlots de chaleurs, en proposant de l'ombre, de l'eau, un espace vert et frais. En revanche, le développement de zones de pelouse ne fait pas l'unanimité.

Les ambitions en termes de déplacements et de mobilités sont nombreuses, et peuvent parfois entrer en contradiction. De manière générale, l'ensemble des participants se prononce en faveur d'un apaisement des circulations et d'une facilitation d'accès des allées. Pour beaucoup, cela passe par une réduction de la place de la voiture et des efforts menés sur les déplacements piétons et cyclistes ; pour d'autres, cela ne doit pas empêcher des usagers utilisant la voiture de se déplacer sur les allées. Les enjeux de déplacements conditionnent également les ambitions pour le reste du projet : le choix de supprimer une voie de circulation ou de conserver les deux, par exemple, sera un élément de cadrage central.



## Accompagner les copropriétés dégradées

### *Délibération 79*

Les copropriétés Mozart située au Grand Parc à Bordeaux, Godard A, B, C située au Bouscat et Hameau de Bourbon 1 et 2 situées à Floirac intègrent l'opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées (OPAH CD) multisites, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, en partenariat étroit avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ces copropriétés bénéficieront ainsi d'un accompagnement global de réhabilitation du bâti et d'un accompagnement social renforcé des ménages les plus modestes.

La métropole bordelaise est constituée de 8 480 copropriétés représentant 43 020 logements (Etude Espacités, 2019). Le parc des copropriétés métropolitain est localisé à 91 % dans les communes suivantes :

- Mérignac, Talence, et Pessac qui comportent majoritairement des copropriétés de plus de 100 logements
- Bordeaux, Bègles, et le Bouscat qui comptent majoritairement des copropriétés de moins de 12 logements.



Depuis près de 10 ans, Bordeaux Métropole a lancé un vaste plan d'accompagnement des copropriétés en partenariat avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et les communes. Ce plan d'action s'appuie sur un observatoire des copropriétés, met en œuvre des actions préventives à travers le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) et accompagne les copropriétaires en difficulté.

### *Délibération 144*

Bordeaux Métropole veille également au cadre de vie et à l'environnement des copropriétés dégradées. En janvier 2023, dans le cadre du programme Plantons 1 million d'arbres, la Métropole a adopté un règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

**Le niveau des aides financières pour la végétalisation de ces espaces est renforcé pour les copropriétés dégradées. Les aides potentielles de Bordeaux Métropole sont portées de 60 % à 80 % des dépenses de plantation.**

## **III. CRÉER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE, ADAPTÉ ET DURABLE**

### **Un habitat durable pour tous**

Bordeaux Métropole s'engage dans la transition énergétique en renforçant ses initiatives. "Ma Rénov" encourage la rénovation globale des logements, visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> avec des aides conséquentes, tandis que le "Fonds air bois" lutte contre la pollution liée au chauffage au bois en finançant des équipements plus performants.

### *Délibération 77*

Bordeaux Métropole, en partenariat avec l'État, déploie un vaste programme de rénovation énergétique des logements afin d'atteindre 11 500 rénovations annuelles pour répondre aux objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, en accord avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. En 2022, seuls 2 800 projets ont été réalisés, bien en deçà des cibles fixées. **Pour intensifier ces efforts, la Métropole a renforcé ses aides, couvrant jusqu'à 100 % des coûts de travaux pour les ménages les plus modestes, et investissant dans des subventions annuelles pouvant atteindre 4 millions d'euros pour les logements individuels et jusqu'à 6 millions d'euros pour les copropriétés.** Le dispositif de "Ma Renov Bordeaux Métropole" soutient les rénovations globales, avec des aides couvrant jusqu'à 90 % des coûts pour les projets les plus ambitieux, encourageant des travaux de grande ampleur pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Pour les copropriétés, des efforts sont également déployés avec l'introduction de critères spécifiques pour les plus petites structures, et une attention particulière est portée aux logements sociaux, avec des programmes de subventions pouvant atteindre 8 000 € par logement dans les quartiers prioritaires. Des aides « geste par geste » sont également introduites pour faciliter l'accès aux travaux de rénovation pour les ménages ne pouvant s'engager dans une rénovation globale, assurant un impact plus immédiat sur les économies d'énergie. Un comité de pilotage "rénovation de l'habitat" se réunira deux fois par an pour suivre les avancées de ces dispositifs, assurant un suivi qualitatif et quantitatif et permettant d'ajuster les mesures en fonction des évolutions de contexte, des besoins réels, et des résultats obtenus.

### Délibération 75

Bordeaux Métropole s'engage à réduire la pollution liée au chauffage au bois, qui représente 87 % des émissions de particules dans le secteur résidentiel. **Un Fonds air bois a été lancé pour permettre le remplacement de 20 000 appareils anciens d'ici 2030, avec un premier objectif de 4 000 appareils d'ici 2027. Le budget global de 10 millions d'euros pour 2025-2027 est destiné aux ménages les plus modestes, offrant des aides jusqu'à 4 000 € pour une chaudière et 1 200 € pour un poêle.** Bordeaux Métropole s'associe à l'ADEME pour cofinancer ce projet.

L'aide financière est accessible à tous les résidents possédant un système de chauffage bois installé avant 2005, à condition de remplacer l'appareil par un modèle labellisé "Flamme Verte" ou équivalent, installé par un opérateur certifié. Le dispositif cible les propriétaires d'appareils anciens dans des logements de plus de 15 ans et s'inscrit dans le cadre du plan climat de Bordeaux Métropole.

Un suivi rigoureux sera assuré, avec un agent dédié au Fonds air bois recruté pour trois ans afin d'animer le dispositif, conseiller les particuliers et les professionnels, et faciliter le traitement des demandes. Les demandes pourront être déposées via la plateforme numérique "Ma Renov'." Ce dispositif fait partie d'un plan plus large de réduction des émissions de particules pour répondre aux nouvelles normes de l'UE d'ici 2030, améliorant la qualité de l'air et la santé des habitants de la métropole.

### Innov'Climat, un événement national autour de projets innovants

**L'événement Innov Climat, organisé du 3 au 5 octobre, mettra en lumière les projets innovants soutenus par l'ADEME dans le cadre du plan d'investissement France 2030, et en favorisant la transformation durable de nos modèles de société.** Plusieurs pavillons prendront place autour de la Maison écocitoyenne de Bordeaux.

### Délibération 72

Bordeaux Métropole poursuit son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 en soutenant la production de biogaz sur son territoire. Le projet de méthanisation développé par CVE vise à injecter du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, valorisant ainsi l'énergie renouvelable. Implanté sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Bassens, le projet nécessite un raccordement optimal entre les réseaux de distribution de REGAZ (à Bassens) et GRDF (à Ambarès-et-Lagrave). Une convention quadripartite a été établie pour autoriser ce raccordement, en vue d'une transition énergétique efficace.

## Vent de fraîcheur sur la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif !

### Délibération 132

Bordeaux Métropole lance son deuxième budget participatif. Après une 1<sup>re</sup> édition autour du programme Plantons un million d'arbres, la seconde édition du budget participatif métropolitain 2024-2025 sera consacrée à l'initiative Métropole rafraichissante. Seules les associations peuvent répondre à cet appel à projet. Les propositions devront répondre aux thématiques suivantes :

- Mieux équiper en fraîcheur : solutions et dispositifs de rafraichissement ludiques ou artistiques, lieux et aménagements ponctuels...
- Rendre plus accessibles et développer les lieux de fraîcheur de la métropole
- Favoriser le lien social en période de forte chaleur
- Favoriser la culture de la chaleur et de l'adaptation

Cette seconde édition est dotée d'un budget global de 1M€. Chaque projet pourra bénéficier d'une aide financière à hauteur de 100 000 € maximum, afin de réaliser a minima 10 projets. Les associations pourront soumettre leurs propositions du 7 octobre au 30 novembre 2024.

## Le plan déchets poursuit son déploiement

### Délibération 48

Bordeaux Métropole s'engage à réduire la production de déchets verts et à promouvoir un jardinage plus écologique dans le cadre de son Plan Stratégique Déchets 2026. **Actuellement, les déchets verts représentent encore 28 % des apports en centres de recyclage, soit 38 000 tonnes sur les 136 000 tonnes collectées en 2023. Pour y remédier, Bordeaux Métropole propose un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs individuels (50 % du coût jusqu'à 200 €) et de kits mulching, dispositif adaptable sur tout type de tondeuses permettant la dégradation rapide au sol de la tonte par un broyage fin (50 % du coût jusqu'à 100 €).** Une enveloppe budgétaire de 100 000 € a été prévue jusqu'à 2026.

Les résidents des 28 communes de Bordeaux Métropole peuvent déposer leur dossier sur la plateforme "mes démarches," et l'aide s'adresse à ceux qui souhaitent investir dans des équipements neufs, d'occasion, ou reconditionnés. Ce dispositif encourage la réduction des déchets verts, l'enrichissement des sols, et une meilleure gestion de l'eau.





### *Délibération 49*

Dans le cadre de son Plan Stratégique Déchets 2026, Bordeaux Métropole soutient activement les initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire et à favoriser la solidarité alimentaire. L'association CREPAQ, acteur clé dans ce domaine, a mis en place le projet "Fabrique du Frigo Zéro Gaspi," qui a déjà installé 26 frigos en libre-service dans la région Nouvelle-Aquitaine, dont 18 dans Bordeaux Métropole. Ces équipements permettent de redistribuer des denrées alimentaires non utilisées et de sensibiliser les citoyens. Pour 2024-2025, 6 nouveaux frigos seront installés, et CREPAQ sollicite une subvention de 30 000 € pour financer cette extension.

## **Bordeaux Métropole agit pour la préservation des sites Natura 2000**

### *Délibération 139*

Bordeaux Métropole, engagée dans la préservation de la biodiversité, anime quatre sites Natura 2000 jusqu'en 2027 : les « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines », « Marais du Bec d'Ambès », « Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre », et « Marais de Bruges ». Ces sites couvrent des zones écologiquement sensibles et nécessitent des actions variées, comme la mise en œuvre de contrats, des suivis scientifiques, des actions de sensibilisation, et l'articulation avec d'autres politiques publiques. Bordeaux Métropole assure également la gouvernance et fournit des bilans annuels à la Région Nouvelle-Aquitaine.

© JB Menges - Bordeaux Métropole



## Projet Recol'Terra, une démarche agricole et alimentaire exemplaire

### Délibération 142

Le projet Recol'Terra, lauréat de France 2030, entrera dans sa première phase dite de "maturation," qui s'étalera sur 18 mois, entre octobre 2024 et avril 2026. Durant cette période, 9 actions seront cofinancées autour de 3 axes principaux : développement de fermes agroécologiques, création d'une filière de transformation légumière locale, et mise en place d'une logistique alimentaire optimisée pour le territoire.

Une subvention maximale de 300 000 € financera l'ingénierie (études, conseils, ressources humaines). Après cette phase, le projet sera réexaminé pour un passage éventuel en phase de réalisation, ouvrant droit à des subventions d'investissement jusqu'à 10 M€. Bordeaux Métropole, en partenariat avec 40 acteurs, bénéficiera également d'une intégration à un réseau national de 29 autres territoires démonstrateurs, renforçant la dynamique collaborative du projet.

## Plusieurs rapports relatifs à l'eau potable, à l'assainissement et à la régie de l'Eau Bordeaux Métropole ont été présentés aux élus métropolitains.

### Délibération 65, 66, 67

En 2023, Bordeaux Métropole a réaffirmé son engagement envers la gestion de l'eau, s'adaptant avec efficacité à une année marquée par des défis climatiques d'une ampleur exceptionnelle. Entre les précipitations abondantes, les épisodes de sécheresse et les crues imprévisibles, la Métropole a su maintenir la qualité et la continuité de ses services publics de l'eau, tout en poursuivant ses efforts vers une transition énergétique responsable.

La première année d'activité de la Régie de l'eau témoigne d'une volonté de garantir aux habitants un accès à une eau de qualité, tout en déployant des actions audacieuses pour la préservation des ressources, la protection des milieux naturels, et l'amélioration continue des infrastructures. Ce bilan, riche en chiffres et en réalisations, illustre la détermination de Bordeaux Métropole à conjuguer gestion exemplaire et développement durable, au service des générations présentes et futures.

La première année d'activité de la Régie de l'eau a permis de maintenir la continuité du service, garantissant une excellente qualité de l'eau malgré un contexte climatique complexe marqué par des précipitations extrêmes, des épisodes de sécheresse, et de fortes crues.

- Sur le plan de l'eau potable, la consommation a connu une légère baisse de 1,6 % malgré une hausse de 1,4 % de la population et des températures élevées.
- Le rendement du réseau s'est établi à 81,0 %, ce qui représente 10,7 millions de m<sup>3</sup> de perte d'eau, légèrement en deçà de l'objectif de 82,7 %.
- La faible recharge des nappes souterraines a maintenu les prélèvements à 13,2 millions de m<sup>3</sup>, contre 13,5 millions l'année précédente.
- La Régie de l'eau affiche un bilan financier positif avec un excédent de 29 millions d'euros, bien que ce chiffre ne tienne pas compte de l'amortissement des biens transférés par Bordeaux Métropole, estimé à 11 millions d'euros.
- Les investissements de la Régie de l'Eau se sont élevés à 16 millions d'euros, soit moins que les 30 millions prévus, en raison de la montée en charge progressive de la Régie. D'autres facteurs ont également influencé ce résultat, notamment la complexité de certains projets structurants, le temps nécessaire pour finaliser des études techniques et la coordination avec les partenaires locaux et nationaux. De plus, la régie a dû s'adapter à des imprévus liés aux conditions climatiques exceptionnelles de 2023, ce qui a également impacté la planification et la réalisation des investissements.



Pour l'assainissement collectif, les chiffres révèlent un défi croissant lié à une pluviométrie exceptionnelle.

- En 2023, le cumul de pluie a atteint 1 214 mm, ce qui a considérablement augmenté le volume d'eaux pluviales à gérer par les infrastructures de Bordeaux Métropole, atteignant 38 millions de m<sup>3</sup>. Ce volume important a mis sous pression les systèmes d'assainissement et de drainage, provoquant des débordements et des inondations plus fréquentes. En conséquence, le nombre de plaintes liées à ces inondations a doublé par rapport à l'année précédente, reflétant les difficultés rencontrées par les habitants face à ces événements climatiques exceptionnels.
- Le système d'assainissement a traité 98,92 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées, soit un volume équivalent à 1,8 fois celui de la dune du Pilat, tout en respectant les normes de rejet imposées par les arrêtés préfectoraux pour ses six stations d'épuration.
- Les stations d'épuration de Bordeaux Métropole ont maintenu en 2023 une capacité totale de traitement de 1 158 900 équivalents habitants (EH) en conditions pluvieuses et de 1 048 900 EH en conditions sèches, ce qui reste stable par rapport aux années précédentes. Concernant la production d'électricité par cogénération, il y a eu une légère augmentation, atteignant 4,8 GWh en 2023, contre 4,6 GWh en 2022, témoignant d'une meilleure gestion du processus de production.
- Malgré une situation financière difficile pour le concessionnaire SABOM, affichant un nouveau résultat négatif de 2,8 millions d'euros, le budget annexe de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole présente un bilan positif de 3,25 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année précédente.
- Dans la gestion des eaux pluviales et la protection contre les inondations, Bordeaux Métropole a mobilisé des infrastructures importantes, avec une capacité de stockage de 2 118 036 m<sup>3</sup>, équivalente à 21 fois le volume de l'ARENA de Floirac.
- L'efficacité de la gestion dynamique a atteint 90%. Les linéaires de réseau de collecte totalisent 4 379 km, ce qui représente la distance entre Bordeaux et Ankara, en Turquie..
- Sur le plan de la préservation du milieu naturel, 14 744 mètres de ruisseaux et fossés à ciel ouvert sont gérés, et 85 hectares sont entretenus en gestion raisonnée, soit l'équivalent de 121 terrains de football.
- La biodiversité demeure une priorité, avec la protection de 120 espèces d'intérêt patrimonial.

2023 a été une année d'efforts soutenus pour Bordeaux Métropole dans la gestion de l'eau et de l'assainissement, avec des résultats encourageants en matière de service public, d'adaptation aux défis climatiques, et d'amélioration des performances techniques et financières.



## IV. LA MOBILITÉ, UN ENJEU MAJEUR

### Un nouveau réseau qui a su s'adapter aux besoins des usagers

#### *Délibération 68*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, l'exploitation du réseau TBM dans le cadre d'un contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités durables. Ce contrat a été conclu pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030. Les données relatives à l'exploitation du réseau ont été présentées en conseil de métropole. L'année 2023 a été marquée par la mise en service d'un nouveau réseau.

#### **Quelques grands enseignements issus du rapport du concessionnaire :**

L'année 2023 totalise 106 millions de validations, soit une augmentation de 8 % en comparaison de 2022, mais une évolution de -4 % par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire.

Le nombre total de kilomètres commerciaux parcourus sur le territoire de la métropole tous modes confondus est de 33,5 millions de kms (+3 % par rapport à 2022). 72 % concernent le bus et 24 % le tramway.

On note que le manque de conducteurs a pénalisé la mise en service du nouveau réseau le 4 septembre 2023 avec un taux de services non couverts dégradé (jusqu'à 4 %).

Le parc se compose de 581 autobus, 130 rames et 42 véhicules « Mobibus ». Le service Bat3 est assuré par deux catamarans à propulsion hybride, propriété de la Métropole, et un bateau de réserve diesel.

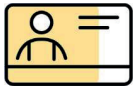
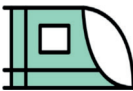

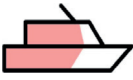

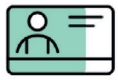



Le réseau met à disposition des usagers un total de 26 parcs relais et trois parcs mixtes, pour une capacité totale de 7 352 places. L'ensemble des parcs relais (P+R) ont accueilli 1 397 176 véhicules, soit une hausse de 11 % par rapport à 2022. Le taux moyen d'occupation dans les P+R était de 58,6 %.

Avec 111 965 transports réalisés, la fréquentation du service Mobibus a augmenté de 5 % entre 2022 et 2023.

Le lancement de la nouvelle offre vélo en libre-service a connu quelques dysfonctionnements. Ce nouveau projet aurait dû voir le jour en septembre 2023. Cependant, plusieurs raisons ont engendré un report de ce service à 2024, le refus par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) du design du mobilier qui a dû être repris, des délais de démarches administratives pour la réalisation des travaux rallongés, et un problème

d'étanchéité des bornes qui a nécessité des correctifs. La disponibilité des VLS n'a pas été au rendez-vous en 2023 avec une moyenne de 88% alors que l'objectif était de 90%. Le constat est identique pour la disponibilité des VLS en station puisque l'indicateur mensuel de 95% n'a été atteint qu'à deux reprises. Cette situation est désormais résolue puisque la nouvelle offre VELO est aujourd'hui plébiscité par les usagers.

Les recettes tarifaires (TBM, Mobibus et V3) reversées à La Métropole par le concessionnaire en 2023 s'élèvent à 83 millions d'euros, soit une hausse des recettes de +6,5% en comparaison de 2022.

LE RESEAU TBM EN 2023	
	<p><b>Trafic commercial : 171 844 192</b> +8% vs 2022</p> <p><b>Offre kilométrique : 33,5 M</b> +2,7% vs 2022</p>
<b>Abonnés :</b>	<p><b>230 000</b> environ (dont 70 000 solidaires environ)</p> <p><b>Bénéficiaires de la tarification solidaire :</b> <b>90 000</b> environ</p>
<b>Le tramway</b> 	<p><b>4</b> lignes – <b>130</b> rames <b>64%</b> de la fréquentation (+8% vs 2022) <b>8,2 M</b> de km (+9%)</p> <p><b>Le bus</b> <b>60</b> lignes – <b>585</b> véhicules <b>35%</b> de la fréquentation (+6% vs 2022) <b>24 M</b> de km (-0,4%) Près de 3 700 points d'arrêt</p>
<b>Le transport à la demande</b> 	<p>Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gare, Flex'Night <b>51 256</b> validations <b>195 747</b> km</p> <p><b>Le transport scolaire</b> <b>ScoDi</b> (depuis le 4 septembre) : <b>55</b> lignes assurant les circuits scolaires des collèges et lycées <b>2 685</b> élèves inscrits <b>85 492</b> validations</p>
<b>Le bat3</b> 	<p><b>3</b> navettes Liaisons entre 5 pontons <b>378 014</b> voyages (+7%) <b>72 005</b> km (+6,9%)</p> <p><b>Le V3</b> Plus de <b>180</b> stations + de <b>2000</b> vélos dont 1 000 électriques 961 011 emprunts de vélos (-28%)</p>
<b>Mobibus</b> 	<p><b>46</b> véhicules <b>111 965</b> voyages (+5%) <b>155 683</b> réservations demandées (+6%) <b>800 605</b> km</p> <p><b>Les P+R</b> <b>26</b> P+R <b>3</b> Parcs mixtes <b>1 397 176</b> véhicules accueillis (+12%)</p>
<b>Principaux tarifs</b> 	<p><b>Occasionnel :</b> 1 voyage = 1€80 <b>Abonnement :</b> Pass annuel = 522€</p> <p><b>Salariés TBM</b>  <b>2 806</b> salariés en décembre 2023</p>
<b>Les recettes</b> 	<p>Recettes tarifaires : <b>83 045 411 € (+6,5%)</b> Recettes amendes : 1 727 793 € (+74%) Recettes publicitaires : 1 792 487 € (+2,6%) Recettes espaces commerciaux : 237 537 € (+2,6%) <b>Total reversé par KBMM : 86 803 227 € (+7,2%)</b></p>
<b>Le forfait de charges</b> 	<b>307 324 279 € (+17% vs 2022)</b>
CSP de transports urbains 2023-2030 / Analyse de l'activité du concessionnaire Année 2023	



### Délibération 69

La société Cityz Média Bordeaux Métropole a également présenté le rapport relatif à l'exécution de son contrat de concession, pour l'année 2023. Ainsi, on compte 1651 abris voyageurs implantés sur les 28 communes de la métropole. 30 mobiliers supplémentaires ont pu être disposés sur le terrain, par rapport à l'exercice 2022, afin d'améliorer le confort des usagers du réseau de transports. La répartition des abris posés sur le territoire est de 19% sur la seule commune de Bordeaux, 26% sur les communes métropolitaines de la rive droite, et 55% sur les communes métropolitaines de la rive gauche.

### Fluidifier la circulation sur la rocade

Avec ses 27 échangeurs répartis sur 45 km, la rocade de Bordeaux (A630) est un nœud structurant du réseau routier national. Connectée aux grands axes autoroutiers - l'A10 en provenance de Paris, l'A63 vers la frontière espagnole, l'A62 vers Toulouse, la RN89 et A89 vers Lyon - elle est un maillon des corridors de transit européen de la façade atlantique. Le trafic moyen sur la rocade bordelaise varie selon la section concernée entre 85 000 et 140 000 véhicules par jour dont 6 000 à 18 000 poids lourds. Elle supporte un trafic local à caractère métropolitain, un trafic d'échange et un trafic de transit national et international, ce dernier empruntant surtout la rocade est. A l'ouest, le trafic est majoritairement local avec une plus forte proportion de voitures particulières. Outre la mise à 2x3 voies, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ces derniers mois en collaboration avec l'Etat afin de fluidifier cet axe majeur.

© JB Mergès - Bordeaux Métropole



### Délibération 87

**Lors de ce conseil le financement d'une nouvelle phase d'études du réaménagement du quadrant nord-est de la rocade de Bordeaux a été voté.** Son périmètre s'étend entre les échangeurs n°3 et 26, sur l'autoroute A10 jusqu'à l'échangeur n°45 et sur la RN89 jusqu'à l'échangeur n°1. Les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Cenon et Lormont sont concernées. Ce secteur de l'agglomération à la jonction entre la rocade, l'autoroute A10 et la RN89 constitue aujourd'hui le principal point dur en termes de congestion en rive droite de la Garonne, avec des attentes fortes des habitants et usagers empruntant quotidiennement cette infrastructure

### *Délibération 86*

**Un avenant a également été voté afin d'achever les travaux suivants : la mise à 2x3 voies de la rocade, la passerelle piétons/vélos en encorbellement du Pont François Mitterrand et la voie d'entrecroisement en sens extérieur au niveau des échangeurs 17-18.**

En 2020, l'Etat avait évalué que le montant financier initialement conventionné permettrait la réalisation de ces trois opérations mentionnées, mais l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux ces dernières années nécessitent finalement un besoin de crédits supplémentaires. Ainsi, au regard des coûts prévisionnels de chacune des trois opérations et de l'état des cofinancements mis en place, un financement complémentaire de 2,5M€ avec une répartition à parité (50 % Etat, 50 % Bordeaux Métropole) est nécessaire. Les 1,25M€ versés par Bordeaux Métropole compléteront le dispositif initial d'un montant de 186,3M€ dont 80,9M€ pour Bordeaux Métropole.

### **RER métropolitain : encore plus de trains en 2024**

#### *Délibération 84*

Le RER Métropolitain poursuit son déploiement, notamment pour répondre à l'objectif de proposer un la circulation d'un train toutes les demi-heures sur les lignes Libourne / Arcachon, Saint-Mariens / Langon et Bordeaux - Pessac / Macau. La volonté partagée de l'ensemble des partenaires est d'atteindre cet objectif par paliers successifs, avec une montée en charge progressive et réaliste.

Les trois premiers paliers de renforts en 2021, 2022 et 2023 ont lancé la dynamique et ont permis de mettre en circulation 136 trains supplémentaires par semaine, du lundi au vendredi. En 2024, un nouveau palier a été mis en place depuis la mi-décembre 2023, en semaine du lundi au vendredi :

- Axe Bordeaux / Libourne : + 6 trains/jours, soit 41 trains/jours au total,
- Axe Arcachon / Bordeaux : + 1 train/jours, soit 56 trains/jours au total.

Cela représente 35 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 136 trains par semaine supplémentaires des renforts cumulés depuis 2021.

La nouveauté en 2024 est la mise en place d'un renfort d'offre complémentaire sur le week-end, dans le cadre de l'instauration du pass TBM+Trains :

- Axe Bordeaux / Libourne : + 33 trains/week-end, soit 59 trains/week-end au total,
- Axe Arcachon / Bordeaux : + 6 trains/week-end, soit 75 trains/week-end au total,
- Ligne Bordeaux / Langon : + 7 trains/week-end, soit 28 trains/week-end au total.

**Ainsi, le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 171 trains par semaine, soit entre 34 et 35 trains par jour du lundi au vendredi et à 46 trains par week-end.**

Le financement de cette nouvelle phase fait l'objet d'un conventionnement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation. Bordeaux Métropole participera annuellement au financement à hauteur de 50 %, soit 1 032 250 € HT la première année. L'autre moitié du financement sera supportée par la Région Nouvelle Aquitaine. En intégrant les coûts des trois premiers paliers et celui de 2024, la participation de la Métropole aux coûts d'exploitation du RER Métropolitain se monte à environ 3,35M€ par an.

## Des aménagements pour favoriser les mobilités douces

### Délibération 85

Afin de favoriser le report modal vers les transports en commun, Bordeaux Métropole s'est fixé comme objectif à travers son schéma des mobilités de doubler le linéaire de couloirs bus d'ici 2030. À ce titre, des actions ciblées sur le réseau des lignes existantes sont prévues afin d'améliorer leur vitesse commerciale, leur fréquence et leur régularité. Une optimisation du parcours de la ligne 7 est ainsi recherchée dans le sens Lormont vers Bordeaux.

Bordeaux Métropole mène les études du giratoire dit de la « Souricière » pour améliorer la prise en compte de la circulation des vélos tout en permettant d'améliorer celle des bus. La Métropole a sollicité la SNCF pour la réalisation d'études préliminaires d'un nouvel ouvrage sous les voies ferrées. Ce nouvel ouvrage serait limité aux seuls modes actifs, piétons et vélos dans la continuité des fonctionnalités envisagées dans le cadre du projet Parkway sur la rue Charles Chaigneau. **Ces études réalisées de septembre 2023 à janvier 2024, ont permis de confirmer la faisabilité de la réalisation d'un nouvel ouvrage.** Coût prévisionnel provisoire de l'ouvrage de 1 689 000 € HT.

### Délibération 135

Bordeaux Métropole mène également des actions pour fluidifier la circulation sur les pénétrantes fortement saturées, afin de favoriser le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo. **En collaboration avec le Département de la Gironde, la Métropole a lancé les études pour la réalisation de voies dédiées aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux, le long de la RD106 (avenue de Bordeaux) et de l'avenue de l'Argonne sur les communes de Saint-Jean-d'Illac et Mérignac, entre le giratoire du Baron et le giratoire de l'avenue François Mitterrand.** Pour sa partie mérignacaise, ce projet s'inscrit dans l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc.

### Délibération 154

Promouvoir et sécuriser les déplacements à vélo dans la métropole fait partie des priorités. La création d'un grand Réseau Vélo Express (ReVE) répond à ce besoin. Lors de ce conseil, le ReVE poursuit son déploiement avec l'aménagement d'un tronçon de l'itinéraire numéro 11, compris entre le giratoire Marchegay à Mérignac et le centre-bourg de Martignas-sur-Jalle via l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940.



## **CONTACTS PRESSE**

Virginie Bougant  
06 27 52 48 69  
[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Margot Pinsolles  
06 61 80 61 23  
[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

**[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)**

